



Bastogne, le 1<sup>er</sup> septembre 2020

Rue des Maies, 29

6600 BASTOGNE

061/21.23.61

[mardasson.secondaire@elcab.be](mailto:mardasson.secondaire@elcab.be)

Chers parents, chers éducateurs,

Comme annoncé dans notre courrier de rentrée, nous vous remettons ce mardi 1<sup>er</sup> septembre différentes informations relatives à cette nouvelle année scolaire.

Le port du masque est obligatoire pour tous.

Merci de venir avec votre masque et d'en prévoir un deuxième afin de le changer à midi.

### Une rentrée en code jaune, qu'est-ce que cela veut dire ?

- ✓ *Tous les élèves fréquentent l'école en même temps à raison de cinq jours par semaine.*
- ✓ *Il n'y aura pas d'apprentissages à distance.*
- ✓ *Jusqu'à nouvel ordre, la présence de tiers dans l'école sera limitée au nécessaire et nous prendrons toutes les mesures de sécurité appropriées.*
- ✓ *Les prises en charges individuelles (logopédie, kiné, psy, ...) sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. Les membres de l'équipe paramédicale accompagneront vos enfants dans la classe.*
- ✓ *Jusqu'à nouvel ordre, les activités extra-muros sont suspendues sauf pour les activités d'observation et les leçons pratiques qui se réalisent en restant en mouvement, le tout en fonction du programme d'études.*
- ✓ *Les classes sont utilisées normalement.*
- ✓ *Les cantines sont ouvertes mais vos enfants mangeront avec les membres de leur classe.*
- ✓ *Utilisation normale de la cour de récréation.*
- ✓ *Hygiène des mains renforcée.*
- ✓ *Aération et ventilation renforcées*
- ✓ *Distance sociale/physique de 1,5 m à respecter dans tous les contacts.*
- ✓ *Les masques buccaux :*
  - Le personnel et les élèves portent le masque dans TOUS les contacts si la distance physique ne peut pas être respectée.*
  - L'enseignant porte le masque pendant les cours lorsqu'il parle à voix haute.*
  - Pour les élèves, le masque peut être temporairement enlevé si l'état médical de l'élève l'impose ainsi que pendant les pauses ou des activités sportives.*
- ✓ *Gestion des entrées et des sorties : nous vous demandons d'éviter tous les regroupements.*
- ✓ *Utilisation habituelle du matériel scolaire. Nous désinfecterons autant que possible les différents outils.*
- ✓ *Les stages se dérouleront de manière ordinaire.*
- ✓ *Les examens et les contrôles seront organisés de manière normale.*

## **1. Congés scolaires**

Rentrée scolaire	Mardi 1er septembre 2020
Fête de la Communauté française	Dimanche 27 septembre 2020
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 2 novembre 2020 au vendredi 6 novembre 2020
Commémoration du 11 novembre	Mercredi 11 novembre 2020
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 21 décembre 2020 au vendredi 1er janvier 2021
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 15 février 2021 au vendredi 19 février 2021
Vacances de printemps (Pâques)	Du lundi 5 avril 2021 au vendredi 16 avril 2021
Congé	Vendredi 30 avril 2021
Fête du 1er mai	Samedi 1er mai 2021
Congé de l'Ascension	Jeudi 13 mai 2021
Congé	Vendredi 14 mai 2021
Lundi de Pentecôte	Lundi 24 mai 2021
Vacances d'été	Du 1er juillet 2021 au 31 août 2021

## **2. Journées pédagogiques (3)**

Le mardi 29 juin 2020.

Les deux autres dates vous seront communiquées dès que nous aurons l'autorisation de les mettre en place.

## **3. Réunions de parents**

- mardi 27 octobre de 16h15 à 18h00 (concerne les nouveaux élèves)
- vendredi 18 décembre de 9h00 à 12h00 ;
- mardi 20 avril de 16h15 à 18h00 ;
- mercredi 30 juin de 9h00 à 12h00.

## **4. Guidance de l'école : C.P.M.S. libre de Bastogne - rue des Maies, 1 (tél : 061/21 63 33).**

## **5. Horaire d'une journée**

- matin : rassemblement et début des cours : 8h15 ;
- temps de midi : 11h50 - 12h30 ;
- après-midi : reprise des cours : 12h30 – fin des cours : 16h00 ;
- récréations : matin 10h -10h10 – après-midi : 14h10 - 14h20.

## **6. Journal de classe personnalisé :**

- permet à l'élève (et à l'enseignant) de noter le travail fait en classe et aux enseignants, parents ou éducateurs de mettre une communication ;
- toute communication de l'école ou des parents doit être signée par les deux parties.

## **7. Présences et absences à l'école**

- chaque élève est tenu de venir à l'école, d'avoir son journal de classe et de participer à tous les cours et activités pédagogiques ;
- chaque personne responsable de l'élève est tenue :

- de justifier toute absence par un écrit : certificat médical, convocation par une autorité publique, feuilles prévues pour absences justifiées (maximum 10 ½ journées).
  - d'informer l'école le plus rapidement possible de toute absence (ou de tout retard).
- toute absence doit être couverte par un justificatif qui sera mis dans le registre de fréquentation ;  
 - après 10 ½ jours d'absence injustifiée, les parents seront convoqués et le signalement sera fait auprès de la DGEO (organe de contrôle des absences scolaires)

## **8. Règlement des études et règlement d'ordre intérieur**

Ces documents se trouvent dans le dossier remis à l'inscription et sont également disponibles sur le site de l'école : [www.ecoledumardassonbastogne.be](http://www.ecoledumardassonbastogne.be)

## **9. Organisation des repas**

TCO est toujours notre partenaire pour cette année scolaire.

### Modalités :

- chaque élève a la possibilité d'avoir un repas complet (4,50 €), un potage (0,50 €), différents sandwichs (3 €) ou une assiette de frites le jeudi (3€);
- organisation : chaque élève reçoit un talon le vendredi à remettre à l'école le lundi matin au rassemblement ;
- paiement : soit remettre l'argent de la semaine le lundi, soit faire une avance sur le compte de l'école, soit demander une facture mensuelle ;
- les repas complets, les frites et les potages seront servis à partir du lundi 7 septembre ;
- sauf pour raison exceptionnelle, les repas non réservés le lundi matin ne seront pas servis ;
- les repas payés ne pourront être remboursés.

***Pour ce début d'année, avec les travaux, nous avons dû nous organiser et nous ne pourrons vous proposer tous les services habituels : pour le potage seul et les frites, il vous faudra attendre le mois de novembre. Les repas complets et les sandwichs peuvent quant à eux être pris dès le 7 septembre.***

## **10. Finances**

Un système de la facturation trimestrielle est mis en place pour les frais scolaires. Aucune avance ne sera demandée début septembre.

Les factures vous seront transmises via le journal de classe. Vous pouvez également les recevoir par mail sur simple demande.

En annexe, vous trouverez l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et leur ventilation.

## **11. Voyages scolaires**

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il n'y aura pas de voyage organisé cette année.

## **12. Matériel, vêtement de travail, tenue de gymnastique**

Chaque élève est responsable de son matériel et de ses vêtements ;

L'école n'est pas responsable de matériel ou vêtement disparu s'il n'est pas marqué.

### **13. Contrat enseignants - élèves**

Chaque enseignant remettra une feuille reprenant les différentes compétences demandées à son cours (compétences liées au « programme », à l'attitude à avoir au cours, moyen d'évaluation,...) ;  
Cette feuille est à signer par l'élève et ses parents (éducateurs) et à remettre à l'enseignant.

### **14. Au niveau médical**

Mme A. Ranson , infirmière, est responsable de tout problème médical (gestion des fiches médicales, des accidents scolaires) ;

Si des changements devaient se produire par rapport à la fiche médicale que vous avez remise à l'école, merci d'en avertir cette personne ;

Sauf avis médical, aucun médicament ne sera donné à l'école à votre enfant ;

Si un élève devait avoir des médicaments sur lui, l'école doit être avertie par prescription médicale et/ou par écrit ;

L'école doit être prévenue le plus rapidement possible (**le jour même**) de tout accident scolaire.

### **15. Sécurité**

**Sauf pour les élèves à mobilité réduite, nous vous demandons de ne pas entrer avec votre voiture dans l'école pour amener ou reprendre votre enfant.**

### **16. Communication avec les parents**

Plusieurs fois dans l'année, un courrier vous sera remis via le journal de classe de votre enfant. Chaque courrier sera également envoyé par mail.

**Si vous avez une adresse mail, merci de me la communiquer à cette adresse :**

[mardasson.secondaire@elcab.be](mailto:mardasson.secondaire@elcab.be)

### **17. Règlement d'ordre intérieur de l'école, gestion de la discipline et l'école citoyenne**

Ceux-ci se trouvent dans le journal de classe de l'élève.

### **18. Opération choco**

Cette année, notre opération s'est complétée avec du jus de pomme, des sacs réutilisables, des nichoirs et du miel. Le bénéfice des ventes permettra d'acheter du matériel spécifique aux besoins de nos élèves.

Merci d'avance pour votre soutien.

### **19. Annexes :**

- 1 justificatif d'absence;
- la ventilation des frais pour cette année scolaire ;
- un bon de commande pour l'opération choco ;
- un courrier de sensibilisation à l'absentéisme scolaire ;
- un billet de commande pour les repas ;

En espérant que nous passerons une année scolaire agréable et constructive, je vous prie de croire, chers parents, chers éducateurs, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Aurélié Defnet.